

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 31 juillet 2019 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Isabelle Gauthier, Chargée de dossiers ou missions - Direction générale  
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE19 1121**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 juillet 2019, en y retirant les articles 12.01 à 12.11, et en y ajoutant l'article 50.01.

Adopté à l'unanimité.

**CE19 1122**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE19 1123**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE19 1124**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 19 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE19 1125**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE19 1126**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.006

---

**CE19 1127**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 16 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.007

---

**CE19 1128**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du procès-verbal de correction pour la résolution CE18 1882.

Adopté à l'unanimité.

10.008

---

**CE19 1129**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour une période de 12 mois, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 150 \$ taxes non applicables, conformément à l'offre de service de cet organisme en date du 18 février 2019 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 650 \$, taxes non applicables, à titre de budget des contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1192610002

---

**CE19 1130**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 189 584,05 \$, taxes incluses, omise dans le dossier de la première prolongation du contrat octroyé à la firme Coforce inc. pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot 1 (CG18 0404) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1184512002

---

**CE19 1131**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 168 371,12 \$, taxes incluses, pour les services d'entreposage de documents semi-actifs du Service du greffe, pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2020, dans le cadre du contrat octroyé à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 869 313 \$ à 1 037 684,12 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1194145001

---

**CE19 1132**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième année d'option de prolongation des contrats accordés aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, majorant ainsi le montant total des contrats de 2 303 975,99 \$, taxes incluses à 3 811 222,62 \$, taxes incluses ;

Firmes

Coforce inc. (lots 5-7-9-10)

Service d'entretien ménager Vimont inc. (lots 2-8)

Montant (taxes incluses)

1 013 101,13 \$

494 145,50 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197157003

---

**CE19 1133**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Société en commandite transport de valeurs Garda, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense totale de 1 335 273,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17559 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 222 545 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1192631001

---

**CE19 1134**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option d'une année de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, et autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés (CG15 0601 et CG16 0126) aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Service d'entretien Alphanet inc. (lot 2-5-7)	341 895,24 \$
Coforce inc. (lots 1-3-4-6-8)	865 365,64 \$
Axia services inc. (lot 9)	134 712,93 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197157002

---

**CE19 1135**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de manteaux et de salopettes d'hiver;
- 2 - d'accorder à Antonio Moreau (1984) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17572 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1196283001

---

**CE19 1136**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Transport Lacombe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de seize (16) mois, le contrat pour le déménagement des équipements industriels des ateliers de la Direction de l'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 100,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17425;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 965,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1198378001

---

**CE19 1137**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Coforce inc., pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 6 janvier 2020, pour l'entretien ménager du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 355 324,51 \$, exonéré de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197157005

---

**CE19 1138**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une durée de trente-six mois, deux contrats de déneigement, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17680 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Les Entreprises Daniel Robert inc. pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	(lot 1)	366 137,89 \$
Neigexpert Itée pour le lieu d'enfouissement technique	(lot 2)	430 983,87 \$

- 2 - d'autoriser une dépense totale de 39 856,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les deux lots (lot 1 : 18 306,98 \$ et lot 2 : 21 549,19 \$);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1193438013

---

**CE19 1139**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;
- 2- d'accorder à Attaches Châteauguay inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17534 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 976,95 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1194922012

---

**CE19 1140**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation dans le cadre du contrat accordé à JRG Déneigement Excavation inc. (CE18 1307) pour la location de machinerie, incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation et de déneigement, pour un montant de 208 186,38 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques à signer les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1190649005

---

**CE19 1141**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et de compteurs d'eau dans les usines Dorval et Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 340,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 192 468,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 3- d'autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 4- d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de DAR et de compteurs d'eau dans les usines Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs, Lachine et Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 297,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10305 ;
- 5- d'autoriser une dépense de 517 659,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 6- d'autoriser une dépense de 230 000 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;
- 7- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1196935001

---

**CE19 1142**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux aux entrées d'eau de 11 bâtiments de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 610,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15476;
- 2 - d'autoriser une dépense de 41 322,02 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;



- 3 - d'autoriser une dépense de 20 661,01 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1190652004

---

#### **CE19 1143**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des mandats en architecture de paysage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement de la Ville ;
- 2- d'accorder à Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 3 170 435,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17284;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1194162001

---

#### **CE19 1144**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructure de télécommunication et de mobilité, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17504;

<b>Firme</b>	<b>Montant maximal (taxes incluses)</b>
Cima+ s.e.n.c.	3 544 877,01 \$
FNX-INNOV inc.	2 480 314,28 \$

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1192968002

---

**CE19 1145**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'exercer la 2<sup>e</sup> et dernière option de prolongation du contrat 1635 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE17 0347 et CE18 0196) pour la surveillance de chantier dans différents arrondissements, pour une somme maximale de 200 941,49 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 193 330,46 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1190649006

---

**CE19 1146**

Il est

RÉSOLU :

de recommande au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat 1660 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0331) pour la surveillance de chantier relativement au maintien et au prolongement du réseau, pour une somme maximale de 296 106,90 \$, taxes incluses, soit le montant initial 289 449,56 \$ de multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);
- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1190649007

---

**CE19 1147**

Il est

RÉSOLU :

de recommande au conseil municipal :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat 1661 accordé à Transit Arpenteurs-géomètres inc. (CE18 0385) pour la surveillance de chantier dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, pour une somme maximale de 292 754,74 \$, taxes incluses, soit le montant initial de 286 172,77 \$ multiplié par le taux d'inflation tel que publié par Statistique Canada (12 derniers mois);

- 2 - d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Transit Arpenteurs-géomètres inc., à cet effet;
- 3 - d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1190649008

---

**CE19 1148**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet d'engagement de confidentialité entre la Ville de Montréal et le Groupe AGÉCO afin que la Ville fournisse des informations de caractère confidentiel au groupe AGÉCO qui évaluera le coût de l'adaptation aux changements climatiques pour les 10 grandes villes du Québec.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1197507002

---

**CE19 1149**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9383-0990 Québec inc. une unité de copropriété divise commerciale, et ses quotes-parts dans les espaces communs, située au rez-de-chaussée du complexe immobilier connu sous le nom de « Dauphin sur le Parc », portant l'adresse civique du 3535, rue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, constituée du lot 1 565 788 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie brute approximative de 943,6 mètres carrés, pour la somme de 177 138 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de vente à la suite de la remise de la lettre de garantie bancaire à la Ville, ainsi que tout document pertinent, si requis, afin de procéder aux ajustements des loyers et des frais de copropriété selon les termes et conditions contenus au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1190783003

---

**CE19 1150**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Ville de L'Assomption, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, un terrain d'une superficie totale de 350 mètres carrés, constitué du lot 2 891 142, du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, à des fins de stationnement, moyennant un loyer total de 25 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1194069009

---

**CE19 1151**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les locaux 420 et 420-B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 497,50 pieds carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1194069010

---

**CE19 1152**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de contrat par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme Culture Montréal, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019, les locaux 314, 315 et 317 situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 1 779,81 pieds carrés, à des fins socioculturelles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1194069011

---

**CE19 1153**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de contrat de prolongation par lequel la Ville prête, à titre gratuit, à l'organisme la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs, pour une période additionnelle de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le local 412 situé au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 495,14 pieds carrés, à des fins administratives, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prolongation du prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1194069012

---

**CE19 1154**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de contrat de prolongation par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à l'organisme Montréal Arts Interculturels, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les locaux 103, 223 et 428 et 430, situés au rez-de-chaussée, au 2<sup>e</sup> étage et au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie totale de 14 130,31 pieds carrés, à des fins artistiques, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de contrat de prolongation de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1194069013

---

**CE19 1155**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de R.C.M. Modulaire inc. (CE14 1444, CE17 1347), pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 14 141,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1194565004

---

**CE19 1156**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1445 et CE17 1604) deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 18 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, situés au 3705, rue Saint-Patrick, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 27 938,93 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1194565005

---

**CE19 1157**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Williams Scotsman du Canada inc. (CE14 1443 et CE17 1602), pour une période de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 25 869,38 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés à la prolongation du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1194565006

---

**CE19 1158**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Williams Scotsman du Canada inc. huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période additionnelle de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, d'une superficie totale de 5 760 pieds carrés, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 56 843,64 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1194565007

---

**CE19 1159**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2028, les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 63 354 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1195941005

---

**CE19 1160**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 décembre 2028, le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est, pour un loyer total de 34 942,21\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1195941006

---

**CE19 1161**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au Club de golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, sans pénalité, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux de restauration des sols sur les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 m<sup>2</sup>, situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tout, selon l'acte intervenu devant Me Caroline Boileau, notaire, sous le numéro 3 645 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 428 525 ;

- 2- d'autoriser le versement du montant retenu de 98 000 \$ au Club de Golf Elm Ridge inc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1194501002

---

**CE19 1162**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ au Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) pour la tenue de la journée mondiale des réfugiés du 15 juin 2019 à Montréal, dans le cadre des dossiers relatifs à la Ville responsable et engagée ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1195970003

---

**CE19 1163**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 533 340 \$, à la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont, pour la réalisation de son projet de logement social situé au 5601, rue Bélanger est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1198370005

---

**CE19 1164**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 934 294 \$, à l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension, pour la réalisation du projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel », situé à l'intersection du boulevard Industriel et de l'avenue Hébert, dans l'arrondissement de Montréal-Nord ;



- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.036 1198440001

---

#### **CE19 1165**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, relativement au versement d'une aide financière de 83 300 \$ à la Ville de Montréal dans le cadre de l'élaboration de la planification régionale pour les milieux humides et hydriques, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de la contribution financière lequel sera versé au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ;
- 3- d'imputer cette somme, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1198162001

---

#### **CE19 1166**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à l'organisme Cultiver Montréal pour l'édition 2019 du festival Cultiver Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'autoriser le directeur du Bureau de la transition écologique et de la résilience, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1197731002

---

#### **CE19 1167**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Centre international de transfert d'innovations et de connaissances en économie sociale (C.I.T.I.E.S.) pour l'organisation d'une mission d'étude à Séoul sur l'économie collaborative et sociale ;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1197896003

---

#### **CE19 1168**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 2 000 \$ à l'organisme Go le Grand défi inc. afin d'assumer des dépenses récurrentes d'accès au stationnement du site de la Régie des installations olympiques (RIO) au bénéfice des bénévoles du Grand Défi Pierre Lavoie ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 2 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service de la Culture ;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la Culture au montant de 2 000 \$ à compter de 2020 afin d'assumer des dépenses récurrentes d'accès au stationnement du site de la Régie des installations olympiques (RIO) pour les bénévoles du Grand Défi Pierre Lavoie ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1191312001

---

#### **CE19 1169**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 53 015 \$ au Y des femmes de Montréal, pour 2019, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018-2021) ;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1195970002

---

**CE19 1170**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à l'Association technique canadienne du bitume (CTAA) dans le cadre de son 64<sup>e</sup> congrès annuel qui se tiendra à Montréal du 24 au 27 novembre 2019 ;
- 2- d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1190699001

---

**CE19 1171**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 62 500 \$, pour l'année 2019, à Centre Interligne inc. pour le projet « Service d'aide, d'écoute et de renseignements la nuit », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2022) ;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1194005002

---

**CE19 1172**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 160 000 \$, pour l'année 2019, à trois différents organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2022) :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
<b>Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)</b>	« LES DIGIGIRLZ: les jeunes femmes du numérique qui codent »	<b>75 000 \$</b>
<b>Cybercap</b>	« TransiTlon — Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia »	<b>60 000 \$</b>
<b>Pour 3 points</b>	« De coach sportif à coach de vie »	<b>25 000 \$</b>

- 2- d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1191643005

---

#### **CE19 1173**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter les orientations et les objectifs de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes, de la Division de la gestion des installations sportives du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1193769001

---

#### **CE19 1174**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la liste des projets de travaux de maintien d'actifs pour les chalets de parcs recommandée par le comité de sélection pour l'octroi d'un soutien financier provenant du Programme de protection des immeubles de compétence locale – chalets de parcs, le tout dans le cadre de l'appel de projets 2019-2021.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1192124001

---

#### **CE19 1175**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) », et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- 2- de ratifier une dépense estimée à 246 000 \$, taxes non applicables, pour une période de 5 ans (du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2020), pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle « Foss Corp-Rate » afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1181081014

---

**CE19 1176**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 761,90 \$ relative à la participation de Mme Cathy Wong, présidente du conseil municipal de la Ville de Montréal, à la première rencontre des président.es des conseils municipaux des grandes villes du Québec à Gatineau, du 11 au 13 septembre 2019 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1184320005

---

**CE19 1177**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de nommer à titre de membres du Conseil des Montréalaises :
  - Mme Andrée Fortin, en remplacement de Christine Hoang, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Selma Tannouche Bennani, en remplacement de Lyndsay Daudier, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Sylvie Cajelait, en remplacement de Nelly Esmeralda Zarfi, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Mélissa Gaboury, en remplacement de Marie-Ève Maillé, pour un premier mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Stéphanie Viola-Plante, en remplacement de Michèle Chappaz, pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2019 à septembre 2022;
  - Mme Marie-Ève-Rancourt pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Dorothy Alexandre pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;
  - Mme Youla Pompilus-Touré pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en août 2022;
- 2 - de désigner pour un second mandat au Conseil des Montréalaises:
  - Mme Dorothy Alexandre à titre de présidente pour une durée de deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021;
  - Mme Youla Pompilus-Touré à titre de vice-présidente pour une durée de deux ans, de septembre 2019 à septembre 2021;
- 3 - de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1197721002

---

**CE19 1178**

Vu la résolution CA19 210173 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 25 juin 2019 ;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une somme de 5 000 \$ en provenance de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal, dans le cadre du programme « Bilan Projet: Plaisirs actifs », pour l'achat de matériel de sports en plein air ;
- 2- d'imputer cette somme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1194637007

---

**CE19 1179**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le virement budgétaire entre unités au montant de 900 000 \$ pour l'année 2019, en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, confirmant le transfert complet du P.T.I. destiné au programme des Quartiers intégrés, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1197286004

---

**CE19 1180**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cacciatore et fils inc., relativement à l'indemnité finale payable à la suite de l'expropriation du lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'aménagement de bassin de rétention et pour le règlement des dossiers de « Contestation du droit de l'expropriante à l'expropriation » ainsi que du dossier d'expropriation d'une servitude sur le lot 2 213 508 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme globale et finale de 3 300 000 \$ en capital et frais dont 3 300 000 \$ reste à payer plus les intérêts ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Cassandra Louis du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :
  - le solde de l'indemnité finale totale qui s'élève au montant de 3 250 000 \$ en capital au nom de Lavery, de Billy en fidéicommiss portant intérêts au taux de 5 % l'an à compter du 10 mai 2019 jusqu'à parfait paiement.
  - un chèque au montant de 50 000 \$ en capital au nom de Lavery, de Billy en fidéicommiss.

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1197300008

---

#### **CE19 1181**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente sur l'indemnité finale et totale intervenue entre la Ville de Montréal et Eurolina inc. pour une somme globale de 110 000 \$ représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire à la suite de l'expropriation à des fins de cour de services municipaux d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de l'échangeur Turcot.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1197384001

---

#### **CE19 1182**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et James Dimitrios Essaris et Stationnement Métropolitain inc. relativement à l'indemnité totale et finale au montant de deux millions sept cent vingt-cinq mille dollars ( 2 725 000 \$ aucun intérêt ne sera ajouté) payable à la suite de l'expropriation des lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, apparaissant aux plans A-11 Saint-Louis et A-12 St-Louis, aux fins de la création d'un nouvel espace public situé autour de la station de métro Champs-de-Mars ;

2- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à Me Caroline Proulx du Service des affaires juridiques, le chèque suivant :

- un chèque au montant de HUIT CENT DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS dollars (817 500 \$) émis à l'ordre de James Essaris :

James Essaris  
1233, de la Montagne, suite 301  
Montréal, H3G 1Z2

3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1190326003

---

**CE19 1183**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 23, 3<sup>e</sup> alinéa du *Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif* (02-102), l'ordonnance numéro 5-1 jointe au présent dossier décisionnel modifiant l'ordonnance numéro 5 modifiant la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle et le montant maximal de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1198370004

---

**CE19 1184**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Drapeau, entre les rues de Castille et de Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1164396006

---

**CE19 1185**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Honoré-Vaillancourt, entre la 5<sup>e</sup> Avenue et la 6<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1194386004

---



**CE19 1186**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, les projets de règlements intitulés « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) » et « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente

Adopté à l'unanimité.

40.004 1197404001

---

**CE19 1187**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1190025003

---

**CE19 1188**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 1 jointe au dossier décisionnel modifiant l'annexe A dudit règlement afin d'inclure les sites de stationnement des arrondissements de Ville-Marie, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce où lesdits véhicules peuvent être immobilisés.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1198423001

---

**CE19 1189**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le protocole d'entente entre la Ville de Montréal, la Ville de Fermont et l'employé ayant le matricule 580953888, prévoyant le prêt de service de ce dernier à compter du 3 septembre 2019;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1195981002

---

**CE19 1190**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le mémoire du Conseil des Montréalaises intitulé : « *Le langage non sexiste: un autre pas vers l'égalité entre les femmes et les hommes* ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1197721004

---

**CE19 1191**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier adjoint de la Ville, le 12 juillet 2019, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)*.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1193599009

---

**Levée de la séance à 9 h26**

70.001

---

Les résolutions CE19 1121 à CE19 1191 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

M. Sylvain Ouellet  
Vice-président du comité exécutif

---

Emmanuel Tani-Moore  
Greffier adjoint